



MODELE DE DELIBERATION

ASTREINTES

Date :
2021

PROJET DE DELIBERATION FIXANT LE REGIME DES ASTREINTES AU SEIN DE (Nom de la collectivité)

Le (date), à (heure), en (lieu) se sont réunis les membres du Conseil municipal (syndical), sous la présidence de M..... (nom), (qualité).

Etaient présents :

Etaient absents :

Etaient excusés :

Le secrétariat a été assuré par

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels *gérés* par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2002-148 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des permanences au bénéfice de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'Intérieur ;

Vu le décret n° 2003-363 du 15 avril 2003 relatif à l'indemnité d'astreinte attribuée à certains agents du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer ;

Vu le décret n° 2003-545 du 18 juin 2003 relatif à l'indemnité de permanence attribuée à certains agents du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer ;

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale

Considérant que pour le bon fonctionnement (des services, du foyer logement) il est indispensable de mettre en place un régime d'astreintes, d'interventions et de permanences,

Vu l'avis du comité technique en date du ... ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

I - RÉGIME DES ASTREINTES

Article 1 - Cas de recours à l'astreinte

Il faut lister dans quels cas on peut recourir à une astreinte :

- *par détermination des jours (exemple : samedis, dimanches et jours fériés) ;*
- *par détermination des services concernés (exemple : service voirie, service police municipale, service culturel...).*

Article 2 - Modalités d'organisation

Il faut déterminer de façon précise :

- les heures de début et de fin de la période d'astreinte ;
- les moyens de communication mis en place pour prévenir l'agent d'astreinte ;
- les obligations pesant sur l'agent d'astreinte ;
- la définition des missions pour lesquelles il est mandaté pour intervenir;
- la manière dont sont comptabilisées les périodes d'intervention...

Article 3 - Emplois concernés

Lister les emplois concernés :

- par niveau de responsabilité ;
- par référence à l'organigramme ;
- par référence aux fiches de poste.

Article 4 - Modalités de rémunération ou de compensation

- déterminer si les astreintes donneront lieu à rémunération ou à compensation ;
- s'il s'agit d'un régime mixte préciser les cas qui donneront lieu à rémunération et les cas qui donneront lieu à compensation.
- (s'agissant de la filière technique, la compensation doit s'effectuer obligatoirement par une indemnisation)

Article 5 - Modalités de rémunération ou de compensation en cas d'intervention

- déterminer si les interventions donneront lieu à rémunération (IHTS) ou à compensation ;
- s'il s'agit d'un régime mixte préciser les cas qui donneront lieu à rémunération et les cas qui donneront lieu à compensation.

Le Conseil Municipal (ou autre assemblée), après en avoir délibéré :

DECIDE d'instituer le régime des astreintes dans la collectivité selon les modalités exposées ci-dessus et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale de les mettre en place dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

OU

à voix POUR

à voix CONTRE

à abstention(s)

Le Maire (ou le Président),
(Prénom, nom lisibles et signature)

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publiée le :